


OUVRE-MOI LA PORTE



275, rue Principale
Plaisance (Québec) J0V 1S0
(819) 427-5363
www.ville.plaisance.qc.ca 

Vol. 24, No.2

7 avril 2022



MESSAGE DE LA MAIRESSE

Bonjour chers citoyens et chères citoyennes,

Accueillons le printemps avec réjouissance et prudence, la pandémie est encore présente. Profitons du beau temps!

Le printemps veut aussi dire des nids de poule. Il y a des routes qui appartiennent au MTQ (ministère des Transports du Québec) dont la rue/montée Papineau. Après plusieurs communications de toutes formes, de l'asphalte recyclé a été installé dans la semaine du 14 mars. Les travaux de reconstruction sont toujours prévus en avril, mais je n'ai pas de date précise. Entre temps pour toutes plaintes concernant les routes du ministère (148, Papineau, chemin des Presqu'îles) je vous encourage à communiquer avec le ministère des Transports du Québec au 511.

Un gros MERCI au comité « Papineau territoire vivant », pour l'excellente soirée du 10 mars sous le thème « Le développement durable en milieu agricole ». Merci également au panel de la soirée pour la qualité et la pertinence de l'information véhiculée. Une deuxième rencontre aura lieu le jeudi 7 avril à la salle municipale sous le thème « Vivre en campagne sans la détruire ». Ces soirées sont organisées en collaboration avec la bibliothèque de Plaisance et la MRC Papineau. C'EST À NE PAS MANQUER!

Petites nouvelles :

- Les essais de pompage pour le troisième puits progresse bien.

- Le 3 avril dernier, le conseil municipal a tenu un deuxième lac-à-l'épaule.
- Le guichet automatique à la mairie est présentement non fonctionnel. La situation devrait être rétablie au début avril.
- La 148 en folie aura lieu les 21 et 22 mai prochain.
- La semaine du 24 au 30 avril : Semaine de l'action bénévole et semaine de la sensibilisation pour les dons d'organes et de tissus.

Bienvenue à Natasha Piché à titre de coordonnatrice des loisirs et de la culture en remplacement de Jason Carrière.

La vie reprend lentement au village. Les comités et les organismes s'affairent prudemment!

Au plaisir de se rencontrer !
Toujours disponible pour vous 819-576-6095
maire@villeplaisance.com

Micheline Cloutier
Mairesse

Heure de tombée pour la prochaine parution :
Jeudi le 26 mai à 12h

HEURES D'OUVERTURE
DES BUREAUX MUNICIPAUX :



Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et 13h à 16h
vendredi : fermé

TABLE DES MATIÈRES

Mot de la Mairesse	1
Parc des Montagnes Noires	2
2 ^e versement de taxes municipales	2
50% de rabais sur la carte d'accès annuel au Parc National de Plaisance.....	2
Ramassage des encombrants	2
Appels systématisés Telmatik	2
Balayage des rues de la municipalité.....	3
Balayage de votre entrée privée	3
Abri d'auto temporaire	3
Une opportunité pour planter des arbres	3
Feux à ciel ouvert	3
Journée d'entraide le 4 juin 2022	3
Recycler et composter	4
Offres d'emplois étudiant(e)s.....	5
FADOQ – Club de l'amitié de Plaisance	6
100 ^e anniversaire à Plaisance de la présence des sœurs du Sacré-Cœur de Jésus	6
Vente de garage/Route 148 en folie	6
Avis public/Demande de dérogation mineure	6
Camp de jour 2022	7
Camp de jour - Formulaire d'inscription.....	8

PARC DES MONTAGNES NOIRES



N'oubliez pas... votre municipalité participe au projet de partenariat intermunicipal avec le Parc des Montagnes Noires de Ripon. Vous pouvez, du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022, profiter de **l'entière gratuité** pour : le stationnement et l'accès au parc (sur présentation d'une preuve de citoyenneté). Une réduction de 15% sur toute location en hébergement (*valide du dimanche au jeudi seulement*). Plusieurs activités sont accessibles sur le site : Vélo de montagne, parc d'habileté à vélo, circuit de 10 géocachettes, glissades sur tube ainsi que luge, ski de fond, fat bike, raquette.

Pour plus de détails sur les activités et locations disponibles : <https://ripon.ca/montagne-noires/>

2^e VERSEMENT DE TAXES MUNICIPALES

Petit rappel, le deuxième versement est dû le : **13 mai 2022**. **Modes de paiement : argent comptant, chèques, virement ou internet.**



50% RABAIS SUR LA CARTE D'ACCÈS ANNUEL AU PARC NATIONAL

L'accueil du Parc national ouvre ses portes à compter du 30 avril. Sur présentation de pièces justificatives, les citoyens de Plaisance pourront se procurer une carte d'accès annuel à 50% du prix régulier directement au bâtiment d'accueil du Parc national de Plaisance, pendant la période d'ouverture du 30 avril au 17 octobre. Ce rabais s'applique uniquement à l'accès au Parc de Plaisance.



RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

La première collecte des encombrants (meubles, matelas, etc.) aura lieu **le 9 juin prochain**. Conservez vos encombrants jusqu'à la collecte prévue. Vous pouvez aussi vous départir de divers objets selon le tableau ci-dessous. Merci de votre collaboration.

Récupération du métal : Yanick : 819-593-1772 Stéphane : 819-593-4355	Matériaux de constructions et autres : Transports RLS, 108, rue Papineau, Papineauville 819-427-6427
Compost (résidus vert, branches, feuilles, etc.) : Site de compostage municipal - 819-743-0292	Peintures, huiles, solvants, lumières (ampoules, néons) : Garage municipal, 267, rue du Parc 819-743-0292
Piles : Mairie, garage municipal ou bureau de poste	Matériel informatique : Entrepôt Ameublement Brandsource Desrochers (pendant les heures d'ouverture)
Vêtements usagés : Bac situé au terrain de soccer (coin Pierre et Guindon)	Pneus : Garage Laliberté (appelez au préalable 819-427-5739)

APPELS SYSTÉMATISÉS TELMATIK

N'oubliez pas de vous inscrire! Pour ce faire, vous devez remplir le formulaire en ligne sur le site web de la municipalité au www.ville.plaisance.qc.ca.

Je m'inscris



BALAYAGE DES RUES DE LA MUNICIPALITÉ : Dès que les conditions météo le permettront, le balayage des rues de la municipalité débutera. Un grand nettoyage afin de se débarrasser des dernières traces de l'hiver!



BALAYAGE DE VOTRE ENTRÉE PRIVÉE - COLLABORATION OBLIGE



Avec le printemps qui se pointe, il est important de rappeler la procédure pour ramasser le sable et ainsi embellir rapidement notre milieu plaisancien. Au même titre que les années antérieures, nous vous demandons de le balayer dans les abords de votre propriété en faisant des tas pour faciliter l'embarquement par nos employés. Comme d'habitude votre collaboration s'impose pour un nettoyage efficace. Merci d'être des citoyens responsables et vigilants pour se donner ensemble un environnement propre et attrayant. L'unité d'action demeure toujours la condition gagnante pour obtenir des résultats significatifs. Rappelons-nous que notre marque de commerce repose toujours sur le récréotouristique pour se démarquer et faire bouger notre économie locale.



ABRI D'AUTO TEMPORAIRE : La période permise pour les abris d'auto temporaires est du 15 octobre au 15 avril de chaque année. Entre ces dates, il **n'est pas** permis d'avoir un abri ou sa structure au risque de recevoir une contravention. Merci de votre collaboration!

UNE OPPORTUNITÉ POUR PLANTER DES ARBRES **Votre municipalité attend vos demandes**

Selon l'évolution de la situation de la COVID-19 et conditionnellement à leur disponibilité auprès du ministère des forêts du Québec, la M.R.C. de Papineau prévoit mettre encore cette année, à la disposition de la municipalité une réserve intéressante de petits arbres pour plantation.



Procédure pour vous enregistrer : Si vous êtes intéressés à réserver une quantité d'arbres, veuillez rejoindre, d'ici le 30 avril, M. Pierre Villeneuve au 819 427-5363 poste 2609. Dépendant du cumul des besoins exprimés à la M.R.C., votre demande pourra être ajustée en fonction d'une juste répartition.



FEUX À CIEL OUVERT... Savez-vous ce qu'est un feu à ciel ouvert ? Tout feu brûlant librement ou qui pourrait se propager librement. Les éléments pyrotechniques (feux d'artifice), les instruments produisant des flammèches ou des étincelles constituent des exemples de feux à ciel ouvert. Si vous désirez faire un feu à ciel ouvert, vous devez d'abord communiquer avec le service des incendies de Plaisance au 819-923-5363 et vous procurer un permis. Ne sont pas considérées comme étant des installations pouvant créer des flammèches : foyer au propane ou à l'éthanol. Ces installations peuvent être utilisées lors d'interdiction. Ne sont pas considérés comme des feux à ciel ouvert : les feux allumés dans des installations prévues à cet effet et munies de pare-étincelles, tels poêle, foyer, contenant de métal. Pour être réglementaires, les pare-étincelles doivent présenter des ouvertures d'une dimension maximale de 1 centimètre. Assurez-vous de suivre la réglementation de la SOPFEU, s'il y a une interdiction complète, aucun feu, de quelque façon, n'est permis.

JOURNÉE D'ENTRAIDE LE 4 JUIN 2022



Le 4 juin prochain aura lieu la journée d'entraide et d'embellissement. Lors de cette journée, tous seront encouragés à planter fleurs et arbustes afin d'enjoliver notre village. Nous inviterons également les citoyens désirant réaliser un projet d'embellissement extérieur de leur propriété, mais dont les capacités physiques ne le permettent pas, à contacter la municipalité pour en faire part (par exemple: réparation mineure de balcon, nettoyage extérieur de maison, aménagement paysager). L'objectif est ensuite de recueillir des bénévoles qui souhaitent aider leur voisinage. Plus de détails seront partagés au cours des prochaines semaines.

RECYCLER c'est bien... Bien le faire, c'est encore mieux!

Tri à la source : mode d'emploi pour être un expert en la matière

Règle 1 : Est-ce que l'objet que je veux mettre dans mon bac de récupération est en papier, en carton, en plastique, en verre ou en métal?

Règle 2 : Est-ce que l'objet en question est un contenant, un emballage ou un imprimé?

Si vous avez obtenu un « NON » à l'une ou l'autre de ces questions :

Malheureusement, l'objet pour lequel vous les avez posés ne doit pas aller dans le bac de récupération. Le papier, le carton, le plastique, le verre et le métal sont les seules matières acceptées au centre de tri et elles doivent être sous la forme d'un contenant, d'un emballage ou d'un imprimé.

Si vous avez obtenu « OUI » à ces deux questions:

Tout porte à croire que votre objet est le bienvenu dans le bac de récupération. Cependant, tout n'est pas noir ou blanc. Pour en avoir le cœur net, nous vous proposons un rassemblement de trucs, de nuances, d'exceptions et de conseils à consulter :

Certains sacs et pellicules de plastique peuvent être envoyés au recyclage et d'autres non. Voici comment les différencier : les sacs/pellicules de plastiques qui peuvent être recyclés, et donc acheminés au centre de tri s'étirent lorsque vous tentez de les déchirer. Les sacs d'épicerie, de pains tranchés ou encore qui recouvrent les vêtements à la sortie du nettoyeur en sont de bons exemples. Quand le sac est fait d'un plastique plus « raide » et ne s'étire pas, tels les sacs de légumes congelés, de riz, de céréales et autres sacs du genre, il ne faut pas les mettre dans le bac de récupération.



COMPOSTER c'est bien... Bien le faire, c'est encore mieux!

Tri à la source : mode d'emploi pour être un expert en la matière

MATIÈRES ACCEPTÉES

Résidus alimentaires, y compris :

- Café (marc et filtres)
- Condiments
- Coquilles d'œufs et de noix
- Fruits de mer (y compris les carapaces et les coquilles)
- Fruits et légumes (y compris les noyaux, les pelures et les pépins)
- Huiles et graisses animales et végétales (en petite quantité)
- Nourriture pour animaux
- Sachets de thé et de tisane
- Viandes et poissons (y compris les os et les arêtes)

Papier et carton souillés, y compris :

- Boîtes d'œufs et de pizza
- Essuie-tout
- Journaux
- Mouchoirs de papier
- Papier parchemin
- Vaisselle de carton (non cirée)

Résidus verts, y compris :

- Branches de moins de 12 mm de diamètre
- Cendres de bois refroidies
- Copeaux et sciure de bois
- Mauvaises herbes
- Paille et foin
- Végétaux sains ou malades

MATIÈRES REFUSÉES

- Animaux morts
- Branches et troncs d'arbres de plus de 12 mm de diamètre
- Couches
- Excréments et litières d'animaux domestiques
- Liquides en grande quantité
- Matières recyclables, y compris les emballages plastifiés
- Ordures ménagères, y compris la styromousse et le papier ciré
- Poussière d'aspirateur
- Produits hygiéniques
- Résidus domestiques dangereux
- Vêtements et textiles



OFFRES D'EMPLOIS ÉTUDIANT(E)S

JOURNALIER SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – ÉTUDIANT(E)

Nombre de postes : 2 Période de travail : 8 semaines

Nature générale de la fonction : Travaux comportant l'exécution de diverses tâches manuelles simples et usuelles concernant les activités propres aux services des travaux publics.

Principales tâches caractéristiques : Sous l'autorité du directeur du service des travaux publics, l'employé étudiant journalier devra : Collaborer à l'entretien du réseau routier et des infrastructures de la municipalité (creusage, épandage et nivelage de matériel, débroussaillage, nettoyage des ponts et des ponceaux, entretien des parcs et des espaces verts, etc.); Effectuer l'entretien préventif, le nettoyage et les réparations mineures du matériel; Effectuer l'entretien général des bâtiments et des terrains municipaux; Effectuer les tâches de journalier et autres reliées au fonctionnement normal d'un service municipal de travaux publics; Effectuer toutes autres tâches connexes requises par la municipalité.

Horaire de travail : 36 heures Lundi au jeudi : 7 h à 16 h et vendredi : 7 h à 11 h **Conditions salariales** : 14,25\$/h

Aptitudes et qualités requises : Être habile à utiliser de l'outillage pour réaliser des travaux manuels; Être en bonne forme physique et avoir de l'endurance; Être débrouillard, faire preuve d'initiative, d'honnêteté, de jugement et être courtois envers la population; Être apte à travailler seul ou en équipe et avoir le sens de la collaboration; N'avoir aucun empêchement judiciaire en lien avec l'emploi.

Exigences : Être étudiant; Avoir complété son secondaire IV; Le port de bottes de travail est exigé dès la première journée de travail; Posséder un permis de conduire valide classe 5 serait un atout; Détenir une attestation de « Santé sécurité sur les chantiers de construction » serait un atout.

Les personnes qui désirent poser leur candidature doivent venir la déposer en personne ou faire parvenir leur curriculum vitae accompagné de leur attestation d'études et d'une copie de leur permis de conduire (si tel est le cas) à l'attention de Mme Chloé Gagnon directrice générale, 275, rue Principale, Plaisance (Québec) J0V 1S0 ou par courriel : dg@villeplaisance.com avant 16h00 le vendredi 29 avril 2022. *Seules les candidatures retenues seront contactées.*

ANIMATEUR(TRICE) DU CAMP DE JOUR 2022

Type de poste : 2 postes saisonniers 40h/semaine (8 semaines)
Conditions salariales : 14,25 \$/h **Début de l'emploi** : juin

Responsabilités : Sous l'autorité de la directrice générale, la personne embauchée devra organiser des activités et s'assurer d'animer les jeunes inscrits au camp de jour. S'assurer de la sécurité des enfants et faire un compte-rendu à la responsable du déroulement des activités.

Exigences : Être autonome, responsable, dynamique, organisé et ponctuel.

Précision additionnelle : Doit être étudiant actuellement et retourner aux études à l'automne 2022. Conditionnel à l'obtention d'une aide financière.

Ça t'intéresse ? Fais parvenir ton CV avant le vendredi 29 avril 2022, 16h00 à l'attention de : Natasha Piché, Municipalité de Plaisance, loisirs@villeplaisance.com, Tél. : 819-775-8215.



Bonjour à vous,

Club Amitié de Plaisance
Outaouais

L'assemblée générale annuelle de notre club se tiendra le 21 avril 2022 à 19 h, à la salle municipale de Plaisance. Cinq membres du C.A. y seront alors élus dont 2 membres rééligibles et 3 postes vacants. **Note : Une inscription, au préalable, auprès de Joëlle Tremblay au 819-476-0508 est requise pour recevoir les documents.**

À cet effet, je tiens à remercier Mmes Lise C. Desjardins, qui se retire après 6 ans comme administratrice ainsi que Joëlle Tremblay qui se retire après 3 ans comme secrétaire. Comme la situation épidémiologique s'améliore, les activités du mercredi et jeudi ont repris et si vous voulez vous joindre au Club de marche c'est le lundi à 10 h. Le départ se fait à la Place des Aînés. Finalement, nous tiendrons notre premier WHIST **le 30 avril prochain** suivi du souper après 2 ans de pause. Pour vous inscrire, veuillez communiquer avec Fernande Dionne au 819-328-7913. En mai, dès que la température le permettra, le terrain de pétanque reprendra vie du lundi au vendredi dès 18 h 30.

Gabrielle de Grosbois, présidente et son équipe

100^E ANNIVERSAIRE À PLAISANCE DE LA PRÉSENCE DES SŒURS DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS

Nous sommes heureux d'inviter, le 1^{er} mai 2022, les anciens élèves, collègues de travail et amis à venir se joindre à la communauté pour souligner un pan de « NOTRE, VOTRE » histoire : **Les 100 ans** de présence et d'apport à l'éducation et à l'instruction des enfants de notre village par soixante et onze femmes dévouées à leurs engagements. À 10 h, une messe célébrée par Mgr. Paul-André Durocher, incluant un hommage



et remise de souvenir, ouvrira la journée. Suivra une rencontre fraternelle à la salle municipale, autour d'une présentation, d'un léger goûter et de nos deux religieuses toujours présentes : Soeurs Hélène et Rolande. Aucuns frais ne sont exigés, mais à votre discrétion, un petit don est toujours apprécié.

Bienvenue à toutes et tous.



VENTE DE GARAGE / ROUTE 148 EN FOLIE

La municipalité de Plaisance et les associations organisent la 8^{ième} édition de la 148 en Folie, les 21 et 22 mai 2022. L'événement regroupe une vente de garage sur deux jours à l'extérieur de l'église et un souper le samedi. Au menu : spaghetti, fèves au lard, salade, dessert et thé/café. Les billets du souper seront en vente au coût de 20\$ (16 ans et +) et 12\$ (15 ans et -). Pour la vente de garage, svp réserver votre espace gratuit ou louer un espace sous chapiteaux (10\$/table). Il y aura de la surveillance la nuit.

Vente de garage : Claude 819-500-7168 Billets pour souper : Laurence 819-427-8479, Nicole 819-427-6987

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par une demande de dérogation mineure

Les membres du conseil de la municipalité de Plaisance étudieront, lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 2 mai 2022, à 19 h à la salle municipale sise au 281, rue Desjardins, à Plaisance, Québec, la demande de dérogation mineure suivante : Une dérogation mineure est demandée à l'effet de permettre un agrandissement au bâtiment principal commercial, à une distance de 3,30 mètres de la ligne avant du côté de la rue St-Isidore, alors que selon le règlement de zonage URB 99-05, à la sous-section 8.1.1 *Marges de recul minimales*, la marge de recul minimale avant applicable est de 6,00 mètres, donc une dérogation de 2,70 mètres; Emplacement du lot : 227, rue Principale. Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 2 mai 2022, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. **Donné à Plaisance ce 5^e jour du mois d'avril 2022.**

Me Chloé Gagnon, Directrice générale/greffière-trésorière

Camp de Jour 2022



Du lundi 27 juin 2022 au vendredi 12 août 2022
(1^{er} juillet 2022 congé)

Les frais d'inscription pour le camp de jour 2022 sont de
200\$ par enfant, pour les résidents de Plaisance.
(Non-résident l'inscription sera de 275\$)

Le camp de jour sera d'une durée de 7 semaines (du 27 juin au 12 août 2022)

Votre enfant aura des activités comme : des sciences, de l'activité physique, improvisation, chansons, danse, jeux de société, plage et plus encore...

Les inscriptions se feront jusqu'au 1^{er} juin 2022.
Si vous dépassez cette date, des frais supplémentaires de 50\$ s'appliqueront.

Vous pouvez remettre vos fiches d'inscriptions au bureau municipal (mairie).

*Pour toutes questions contacter
Natasha Piché coordonnatrice des Loisirs*

Loisirs@villeplaisance.com

819-775-8215



**CAMP DE JOUR 2022 - INSCRIPTION
PLAISANCE**



NOM : _____ PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : Jour _____ Année _____ Mois _____ Âge :(en date du 26 juin 2022) _____

NO D'ASSURANCE MALADIE : _____ EXP : _____

ALLERGIES OU DÉSORDRES DE L'ATTENTION OU MALADIES PARTICULIÈRES :

Adresse complète : _____

Téléphone (maison) : _____ (travail) : _____

Courriel : _____

Personne à contacter en cas d'urgence : _____

Tél. : _____

ACTIVITÉS ET/OU SORTIES DÉSIRÉES PAR VOTRE ENFANT :

SIGNATURES DES PARENTS OU TUTEURS :

*Pour toutes questions ou informations communiquer avec
Natasha Piché coordonnatrice des loisirs
Loisirs@villeplaisance.com*

COÛT POUR L'ÉTÉ

Résident

1^{ER} ENFANT () 2^E ENFANT () 3^E ENFANT () service de garde()
200\$ 180\$ 160\$ 100\$

NON-Résident

1^{ER} ENFANT () 2^E ENFANT () 3^E ENFANT () service de garde()
275\$ 255\$ 235\$ 140\$

SOUS-TOTAL : _____

COÛT À LA SEMAINE

Résident

1^{ER} ENFANT () 2^E ENFANT () 3^E ENFANT () service de garde()
40\$ 40\$ 40\$ 15\$

NON-résident

1^{ER} ENFANT () 2^E ENFANT () 3^E ENFANT () service de garde()
60\$ 60\$ 60\$ 25\$

SOUS-TOTAL : _____

GRAND TOTAL : _____